



**AG INTERSYNDICALE ET MOUVEMENT DU 8 MARS 2020 15H40  
SOYONS LES GRANDES GAGNANTES !  
TOU-TE-S DANS LA RUE !**

**En ce 8 mars 2020, journée internationale de lutte pour les droits des femmes,  
marchons tou-te-s pour exiger l'égalité femmes-hommes  
et le retrait de la réforme des retraites.**

**RENDEZ-VOUS A PARIS départ à 14h de Place d'Italie en direction de République  
Un pic-nic géant est envisagé à 12h à Place d'Italie**



**AGIR LE #8MARS15H40**

Le 8 mars, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

À 15 h 40, comme tous les autres jours, les femmes cesseront d'être payées. Pour protester contre les violences et les inégalités, Les syndicats avec les associations féministes appellent à faire grève, à porter un foulard violet et à débrayer le 8 mars à 15 h 40.

Toutes les infos sur [8mars15h40.fr](http://8mars15h40.fr).

- 1 femme sur 5 attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote (un homme sur 12),
- Les femmes subissent malgré tout plus souvent la décote, du fait de carrières plus courtes,
- 37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets).

Rappel Tous les lundis AG Interprofessionnelle à 18 H 00 maison des syndicats place du jeux de paume à Etampes

Imp. : UL CGT Etampes à l'initiative de l'AG Interprofessionnelle

## **Une réforme des retraites sexiste :**

- les 2 annuités de cotisation par enfant (et un an dans le public) dont bénéficient les mères seront supprimées.
- la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, ne sera plus accessible en cas de divorce.
- la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années (et des 6 derniers mois dans le public) ne permettra plus de neutraliser les périodes de temps partiels, ou d'interruption pour s'occuper des proches.
- 400 000 femmes fonctionnaires (aides-soignantes, infirmières, sages-femmes...) perdront la « catégorie active » et la reconnaissance de la pénibilité. Alors qu'elles peuvent partir à compter de 57 ans aujourd'hui, elles devront attendre 62 ans.
- il faudra travailler toujours plus longtemps, ce qui est particulièrement défavorable aux femmes qui sont déjà aujourd'hui 40 % à partir avec une carrière incomplète.

### Quelques chiffres :

- 80% des salarié(e)s à temps partiel sont des femmes
- 17 % des métiers seulement sont mixtes
- 63 % des salarié(e)s payés au SMIC sont des femmes
- 26 % d'écart moyens salarial entre les femmes et les hommes
- 42 % des retraites en moins pour les femmes par rapport aux hommes
- 59 % des entreprises de +50 salarié(e)s ne respectent pas la loi
- 0,2 % des entreprises ont été sanctionnées
- 2 / 3 des tâches ménagères sont réalisées par des femmes
- 20 % des victimes de harcèlement sexuels le sont sur le lieu de travail.
- 170 viols ou tentatives de viol par jour, dont 8 sur le lieu de travail.

### **Pour que les femmes soient grandes gagnantes nous voulons au contraire :**

1. **Sanctionner les employeurs qui discriminent. Mettre fin au 26 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes (permettant d'augmenter de 6,5 milliards par an les cotisations versées à nos régimes de retraites).**  
**Gagner des accords d'entreprises (mixité femmes hommes).**  
**Mettre en œuvre partout l'index social et pénaliser les entreprises qui ne le respectent pas.** Les entreprises qui ne publient pas leur index dans ces délais (à partir de mars 2020 toutes les entreprises de + 50 salariés sont concernées) risquent une sanction de la DIRECCTE qui peut atteindre 1% de la masse salariale. Celles qui auront moins de 75/100 auront 3 ans pour mettre en place des actions de rattrapage. Si au bout de 3 ans l'entreprise a toujours moins de 75/100 elle sera sanctionnée.
2. **Lutter contre la précarité et les temps partiels. 80 % des salarié(e)s à temps partiel sont des femmes.**
3. **Revaloriser les métiers à prédominance féminine.** Les femmes sont concentrées dans les métiers de soin, des services, de l'éducation, du social... dans lesquels les salaires sont très faibles.
4. **Des droits à la maternité et à la parentalité**
5. **Prévenir les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes.**
6. **Favoriser la création et l'accès aux crèches.**